

| | | |
|---------------------|---|------------------|
| Version : Mars 2018 | Rapport d'exercice des droits de vote 2017 | Référence : PG36 |
|---------------------|---|------------------|

Références Règlementaires :

- Ce rapport porte sur l'exercice des droits de vote détenus par PHILEAS ASSET MANAGEMENT lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires organisées sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.
- Il répond aux exigences exprimées par l'AMF dans son règlement général aux articles 314-100, 314-102, 314-103 et 314-104

PHILEAS ASSET MANAGEMENT exerce ses droits de vote en application de sa politique de vote.

1° Périmètre des fonds détenant les titres

- FCP Phileas Equity Europe
- FCP Phileas L/S Europe

2° Périmètre des titres votés

- Titres français
- Titres étrangers

3° Exercice des droits de vote

Phileas Asset Management n'a pas exercé de droit de vote.

4° Dépôt de résolution

Phileas Asset Management n'a pas déposé de résolution.

5° Informations complémentaires

Phileas Asset Management met à la disposition des clients le détail des votes sur simple demande.